

Commune de TALANGE.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Patrick ABATE, Maire ~~ou (1)~~
de la commune de TALANGE certifie que l’avis de M. le préfet de la Moselle faisant connaître au public l’ouverture d’une enquête publique unique sur les demande de permis de construire et d’autorisation environnementale présentées par la société AREFIM Grand Est pour l’implantation de deux bâtiments industriels à usage d’entrepôt et de bureau sur le territoire des communes de Hagondange et de Talange (lot A) et de Hagondange (lot B),

a été affiché, avant le début de l’enquête, à partir du 03/10/2022 et pendant toute la durée de celle-ci, dans la commune de TALANGE aux lieux habituels d’information du public (2).

Hall d'entrée de la mairie.

Fait à Talange le 09 DEC. 2022



Le Maire,

Patrick ABATE



(1) précisez vos fonctions

(2) indiquez les lieux d’affichage situés, le cas échéant, ailleurs qu’à la mairie,

Ce certificat est à compléter et à insérer dans le registre destiné à recueillir les observations du public.

Le commissaire enquêteur aura soin de maintenir **l’original** du présent certificat d’affichage dans le registre d’enquête et d’en prendre copie afin de l’insérer, le cas échéant, parmi les annexes de son rapport